

INSCRIPTION A LA COLLECTE EXCEPTIONNELLE D'AMIANTE

DU MARDI 27 FEVRIER 2018

Déchèterie intercommunale de Solesmes

ENGAGEMENT

Je soussigné, Mme/M. demande à bénéficier des services mis en place par la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour le dépôt volontaire d'amiante lié en déchèterie de Solesmes.

Je m'engage à respecter :

- Les modalités de dépôt et d'inscription comme défini par la CCPS
- Le règlement intérieur de la déchèterie.

Précisions :

L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers résidant sur le territoire de la CCPS. Une seule demande par foyer sera acceptée. Le volume maximum de déchets autorisé par foyer est de 0.5 m³. Seuls les déchets amiantés **correctement emballés** seront acceptés le jour du dépôt.

Le jour du dépôt (mardi 27 février 2018 de 9h à 11h) :

- Pensez à venir accompagné si nécessaire pour le déchargement, les agents de la déchèterie n'interviennent pas dans cette phase
- Munissez-vous d'une pièce d'identité
- Les déchets d'amiante doivent être emballés dans les sacs en plastique remis lors de l'inscription
- Respectez les consignes données par l'agent de déchèterie ainsi que le règlement des déchèteries
- Signez la fiche de déclaration de dépôt d'amiante à la déchèterie.

FICHE D'INSCRIPTION

Cette fiche d'inscription ainsi que les justificatifs sont à remettre à la déchèterie de Solesmes (ZAE Voyette de Vertain) **le mercredi 21 février, le jeudi 22 février ou le vendredi 23 février de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.**

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ COMMUNE _____

TELEPHONE : _____



Type de déchet amianté	Quantité et dimensions (maximum de ½ m ³)
• Plaque ondulée ou plane	
• Ardoise	
• Tuyau/canalisation	

Origine des déchets :

SIGNATURE :

Fait à

Le


PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription dûment complété
- Une copie de la pièce d'identité correspondant au justificatif de domicile
- Une copie de justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone,...)

DOSSIER ET PIECES COMPLEMENTAIRES A DEPOSER :

A la déchèterie de Solesmes (ZAE Voyette de Vertain) **le mercredi 21 février, le jeudi 22 février ou le vendredi 23 février de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.**

Pour tous renseignements complémentaires : Aurélie KEURINCK, gestionnaire de la collecte et du traitement des déchets, a.keurinck@ccpays-solesmois.fr.

	<p>Communauté de Communes du Pays Solesmois ZA du Pigeon Blanc – lieu-dit Voyette de Vertain 59730 SOLESMES</p>
---	--